

Nouvelles sahraouies

N° 182 | octobre 2021

paraît 4 fois par an – ISSN 1016-7730



S O M M A I R E

Echos de l'actualité 3

Le tribunal de l'Union Européenne annule deux arrêtés commerciaux entre l'UE et le Maroc 4

Le travail de M. El Machdoufi facilité par votre soutien 6

« Sahara Occidental », « Maroc », « Sans nationalité », « Suisse », le choix politique de la Suisse 7

Le Maroc embourbé dans l'affaire Pegasus 11

Le Maroc s'approprie des terres des Sahraouis et détruit leurs habitations 14

Manifestation à Berne le 10 novembre 15

LA COUR EUROPÉENNE DE JUSTICE DONNE RAISON AU FRONT POLISARIO : TRAITÉS ANNULÉS

COMITÉ SUISSE DE SOUTIEN AU PEUPLE SAHRAOUI
VAUROUX 2 – 2022 BEVAIX

E-MAIL: CONTACT@SAHRAOUI.CH – C.C.P. 12-6818-7
Comité de soutien au peuple sahraoui – 1211 Genève 8

BRÈVES

Le Maroc: un des protagonistes du scandale «PEGASUS»

Quant on connaît un tant soit peu les rouages de type quasiment mafieux (diplomatie de l'arrosoir, du chantage) que le Maroc utilise abondamment, on est presque devant une évidence. Le tout sécuritaire revient en force au Maroc au détriment de la démocratie; il n'y a donc pas de limite à l'espionnage. Le Sahara Occidental est très présent dans cette guerre ouverte avec l'homme fort du Maroc, Directeur de la DGST qui a sévi au Sahara Occidental avec une terrible cruauté qui fait qu'il est recherché hors du Maroc au nom de la justice universelle. Des plaintes ont, en effet, été déposées contre Abellatif Hammouchi en France et au Comité contre la torture de l'ONU, dans l'affaire Naâma Asfari notamment (voir entretien avec Claude Mangin, p. XX)

Le Sahara Occidental, bientôt le plus grand centre d'exploitation de tomates du monde. Consommateurs et consommatrices n'achetez plus de tomates marocaines !

La coordination des organisations des agriculteurs et des éleveurs espagnols (COAG) et l'ONG espagnole des droits humains «Mundubat» ont dénoncé cet été la création d'un grand pôle de production de la tomate dans les territoires du Sahara Occidental. Sous l'in-



Production illécite de tomates dites «marocaines» au Sahara Occidental. Photo: SP

titulé « Droits de l'Homme et entreprises transnationales au Sahara Occidental: le cas de la tomate », le rapport espagnol explique comment cinq grands groupes, dont certains détenus par le Roi Mohammed VI et le Ministre marocain de l'Agriculture, exploitent les terres fertiles des territoires sahraouis occupés pour créer l'un des plus grands centres de production de tomates au monde ! La plupart des travailleurs et travailleuses sont marocain.es.

On savait déjà que la région de Dakhla devenait une terre de culture extrêmement fertile sans que le Maroc ne se préoccupe de la question de la disparition de nappes phréatiques et du fait que le pillage des terres sahraouies s'intensifiait.

Au-delà de la concurrence sans merci qui a lieu entre le Maroc et l'Espagne au sujet de la tomate, «Mundubat» et d'autres associations retracent la route des tomates qui partent de Dakhla, sont transportées vers

la ville marocaine d'Agadir, où elles sont mélangées à des tomates provenant des serres de cette région. **De là, les tomates du Sahara Occidental sont emballées et étiquetées comme un produit avec l'appellation d'origine « Maroc ».**

La Suisse ne doit plus laisser entrer de tomates marocaines dans notre pays car on ne sait plus actuellement lesquelles proviennent du Maroc et celles qui sont cultivées au Sahara Occidental. Le Maroc ne veut plus faire la différence.

Après l'Arrêt concernant Bachir (voir pages 7-10) la Suisse ne doit donc plus laisser entrer une tomate ou un melon du Sahara Occidental si elle veut être cohérente avec sa position internationale de ne pas reconnaître la marocanité du Sahara Occidental à tous les échelons de son administration.

ECHOS DE L'ACTUALITÉ

Chères lectrices, chers lecteurs

Les décisions juridiques et politiques sont nombreuses à jaloner l'automne sahraoui 2021. Après un été mouvementé, toutes les séquelles vécues par les 10 000 jeunes marocain.es utilis.es par le roi Mohamed VI dans son bras de fer avec l'Espagne n'ont pas disparu. Entrées en Espagne par Ceuta, leurs vies mises en danger, les jeunes ont été repoussés sans ménagement dans leur pauvreté. L'UNICEF a dénoncé le retour au Maroc de mineurs non accompagnés comme «des violations des droits fondamentaux de l'enfance».

Le 29 septembre, le jugement de la Cour européenne de Justice annule les accords commerciaux entre Maroc et UE et reconnaît

la représentativité du Front Polisario. Ce jugement dément vivement les propos tenus fin août par l'ambassadeur marocain à New-York qui expliquait, lors d'une réunion du groupe de l'ONU sur la décolonisation, que le dossier du Sahara «est réglé et définitivement clos»: «N'en déplaise à l'Algérie, le Sahara a été complètement décolonisé». L'ambassadeur décrit ensuite la situation idéale de l'occupation du Sahara Occidental: «La population [du Sahara] vit paisiblement dans ces provinces marocaines et elle jouit pleinement de l'ensemble de ses droits.» Plus personne aujourd'hui ne peut encore prendre au sérieux ces contrevérités.

Dans un rapport qu'il vient de remettre au Conseil de sécurité, le Secrétaire général de l'ONU

se dit très préoccupé par la situation au Sahara Occidental. «La reprise des hostilités est un revers majeur vers l'obtention d'une solution politique». Est-ce pour en rester au statut quo que le Maroc a rompu le cessez-le-feu?

L'Ecole a repris dans les camps après un long été entre Covid et chaleur, avec cette blessure au coeur en pensant aux soldats qui sont maintenant depuis 10 mois sur le front.

Une mission internationale est partie mi octobre dans les camps de réfugiés pour se rendre compte de la situation actuelle et témoigner à la population sahraouie de sa solidarité active. Nous en rendrons compte dans notre prochain bulletin.



LE TRIBUNAL DE L'UNION EUROPÉENNE ANNULE DEUX ACCORDS COMMERCIAUX ENTRE L'UE ET LE MAROC

Le 29 septembre 2021,
la Cour de justice
européenne a annulé
les accords
d'associations entre le Ma-
roc et l'U.E. ayant trait
à des avantages tarifaires
sur les produits provenant
du Sahara Occidental
exportés sous le contrôle
des autorités douanières
marocaines et sur l'accord
de pêche durable
Maroc-U.E. de 2019 incluant
les eaux adjacentes au
territoire du Sahara
Occidental.

Un verdict très clair

Pour la 4^e fois, la Cour de justice intervient sur des affaires à peu près semblables et exprime chaque fois le même avis : le Maroc et le Sahara Occidental sont



des territoires distincts. Le Sahara Occidental ne peut être inclus dans des accords signés entre l'U.E. et le Maroc. Cette fois encore, la Cour insiste sur le fait que le peuple sahraoui, à travers son représentant le Front Polisario, n'a pas donné son consentement à de tels accords comme le veut le statut de territoire non-autonome attribué depuis 1963 par l'ONU au Sahara Occidental. Dès lors la cour précise que les consultations et démarches entreprises par les autorités de l'U.E. avant la conclusion des accords litigieux, sont illégales et ne peuvent pas remplacer le consentement libre et authentique du peuple sahraoui.

Aucune souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental

Dans le fond, le verdict constitue une négation de la prétendue

souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental et ses eaux territoriales, et une nouvelle déconvenue pour le Maroc et l'U.E. qui cherchent tous les moyens pour continuer à piller les ressources naturelles du Sahara Occidental. L'arrêt du tribunal est exécutoire pour les deux parties prenantes des accords contestés. La Cour leur donne un délai de deux mois pour respecter ses décisions.

C'est par le biais d'une déclaration conjointe que les deux parties déboutées ont réagi. Signée par Nasser Bourita, ministre des Affaires étrangères du Maroc et Josep Borell, haut représentant et vice-président de la Commission européenne, la déclaration s'apparente à une résignation à appliquer la décision de justice. Les deux parties ne la contestent pas et annoncent que « les mesures nécessaires » seront prises

afin « d'assurer le cadre juridique qui garantit la poursuite et la stabilité des relations commerciales entre l'Union européenne et le Royaume du Maroc ». Pour la Cour, il est évident que le Sahara Occidental ne doit pas faire partie des nouvelles mesures. Le Front Polisario et les pays respectueux du droit international seront très attentifs aux nouvelles pratiques qui risquent de surgir pour la poursuite du pillage.

La représentativité du Front Polisario est reconnue par la Cour européenne de l'U.E

La question qui s'est posée à la Cour de justice européenne a été d'étudier si le Front Polisario était représentatif et s'il avait qualité pour pouvoir déposer un recours à la Cour européenne de Luxembourg. Cette question intéresse la Suisse d'autant plus que c'est un débat qui se mène aujourd'hui jusque sous la coupole fédérale. Le Front Polisario est-il le représentant du peuple sahraoui internationalement reconnu comme l'affirme la Cour

européenne? Reprenons, à cet effet, les arguments de la Cour du Luxembourg. « Examinant la question de l'existence de la personnalité juridique du requérant (le Front Polisario – FP) en droit international public, le Tribunal estime que le rôle et la représentativité du requérant sont de nature à lui conférer la capacité d'agir devant le juge de l'Union.

Le Front Polisario défend le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui

À cet égard, le Tribunal constate que le requérant est reconnu sur le plan international en tant que représentant du peuple du Sahara Occidental, même à supposer que cette reconnaissance s'inscrive dans le cadre limité du processus d'autodétermination de ce territoire » (...). En outre, sa participation à ce processus implique qu'il dispose de l'autonomie et de la responsabilité nécessaires pour agir dans ce cadre. Enfin, les exigences de la protection juridictionnelle effective imposent

de reconnaître au requérant la capacité d'introduire un recours devant le Tribunal pour défendre le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara Occidental ». (...).

Le peuple sahraoui n'a pas donné son consentement

« Quant au point de savoir si le requérant est directement concerné par les décisions attaquées, (...), le Tribunal estime que dans la mesure où les accords litigieux s'appliquent explicitement au Sahara Occidental* (...) « ils affectent le peuple de ce territoire et impliquaient de recueillir son consentement. Par conséquent, le Tribunal en conclut que les décisions attaquées produisent des effets directs sur la situation juridique du requérant en tant que représentant de ce peuple et en tant que partie au processus d'autodétermination sur ce territoire. (...)

Les juges du Luxembourg sont chaque fois plus clairs. Or dès le début du conflit entre le Maroc et le Front Polisario, la question qui se pose reste la même : quel est la fonction du droit international et du droit international humanitaire dans ces 45 ans de conflit ? Quand ont-ils été respectés ? Ici encore, le Maroc et l'Union Européenne, avec leur politique « sauvegarde » savent parfaitement qu'ils sont hors des clous du droit mais ils ont ainsi pu gagner quelques années de pillage du Sahara Occidental.

Voir Tribunal de l'Union européenne ;

Communiqué de presse 166/21 – Le 27 septembre 2021



Des jeunes manifestent contre le pillage des eaux sahraouies.

Photo SP

LE TRAVAIL DE MOUSTAPHA EL MACHDOUFI FACILITÉ PAR VOTRE SOUTIEN

Le Secrétaire général de
l'Association des prisonniers
et des familles
de prisonniers politiques
sahraouis vous salue
et vous remercie beaucoup
pour votre soutien.

Il écrit : « Je suis plein de joie et très satisfait d'avoir pu m'acheter un ordinateur et une imprimante avec la somme que vous m'avez envoyée, vous qui soutenez notre lutte et mon travail auprès des prisonniers et leurs familles. Ce nouveau matériel rend chaque jour mon travail plus efficace et très utile. »

Je vous envoie les dernières nouvelles des prisonniers politiques sahraouis

– Mohamed Lamine Abidin Haddi a pris la décision, une nouvelle fois, d'entamer une grève de la faim ouverte à partir du lundi 25 septembre 2021 pour réagir contre les mauvaises conditions de détention et pour se faire soigner.



Des familles manifestent au Maroc en solidarité avec les prisonniers sahraouis en grève de la faim.
Photo : SP

- La semaine passée, Mohamed Elbambari, journaliste membre d'Equipe Média a été libéré après six ans d'emprisonnement illégal.
- Elbachir Boutanguiza a entamé une grève de la faim limitée de 48 heures, pour dénoncer la négligence médicale à son égard.
- Pour les mêmes raisons, Abdelahi Lakhfaoui a lui aussi déposé plusieurs plaintes auprès du Procureur du roi et de la Délégation pénitentiaire car il n'ai pas droit aux soins.

La situation des familles

Aucune d'entre elles n'a pu rendre visite à leurs prisonniers depuis deux ans, à cause des

instructions liées au coronavirus. Leurs situations sont très compliquées même si la direction pénitentiaire de Rabat a autorisé les prisonniers à recevoir des visites exceptionnelles à deux reprises au printemps 2021. Cette décision n'a pas permis aux familles sahraouies de se rendre dans les prisons à cause des longues distances entre le Sahara Occidental occupé et les prisons marocaines, et de leur pauvreté. Les conditions sont très strictes ; les familles peuvent visiter une seule fois leur prisonnier durant une heure. Ce sont les prisonniers politiques qui doivent faire une demande de visite qui est étudiée par la direction pénitentiaire sans qu'un délai ne soit donné.

Comité de rédaction

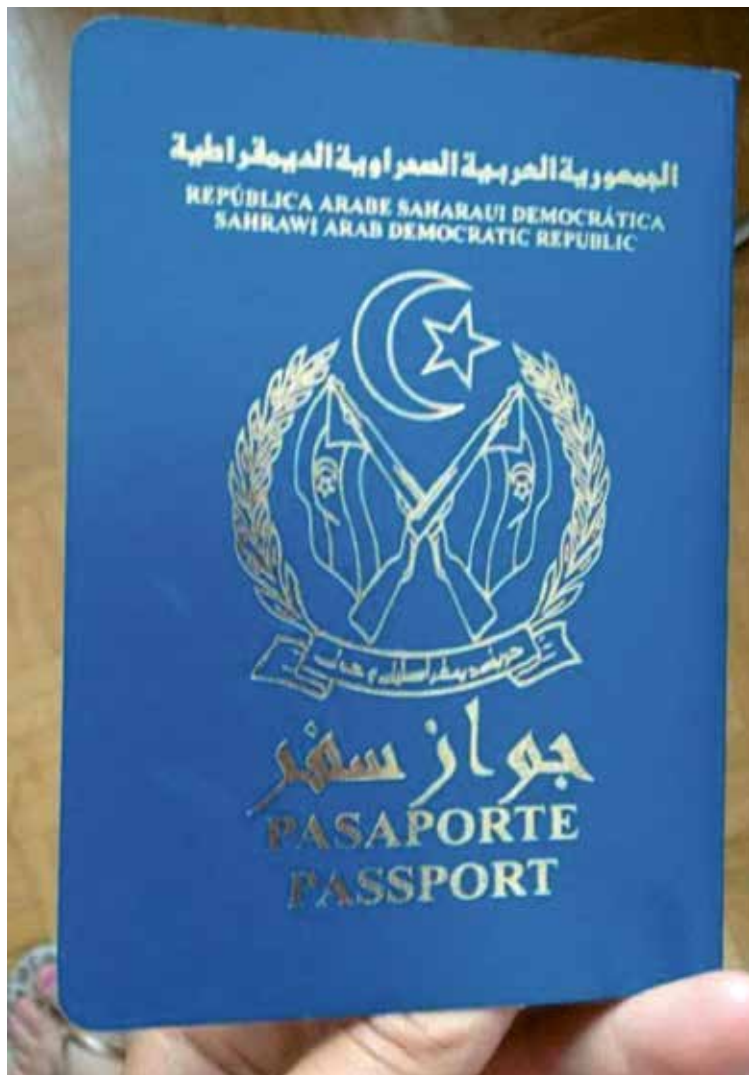
Keltoum Irbah, Christiane et Berthier Perregaux. La mise en page est réalisée par Thierry Solignac et l'impression par Baillod Imprimeurs S.A. Bevaix.

« SAHARA OCCIDENTAL », « MAROC », « SANS NATIONALITÉ », « SUISSE » LE CHOIX POLITIQUE DE LA SUISSE

L'histoire qui va suivre ne montre pas les pratiques politiques de la Suisse sous leur meilleur aspect. Imaginez ! D'un jour à l'autre la nationalité que vous avez sur vos papiers disparaît sans que vous en soyez informé.

C'est le choc quand un réfugié sahraoui va rechercher son permis d'établissement à l'administration de son canton et qu'à la place de sa nationalité « Sahara Occidental » qu'il a depuis 20 ans – temps de son séjour en Suisse – il lit « Maroc ». Va-t-il se réveiller de son cauchemar ?

Bachir (prénom fictif) s'est battu pour l'indépendance de son pays occupé par le Maroc. Emprisonné, torturé, isolé pendant plus de 5 ans, il réussit à s'enfuir et arrive en Suisse où il obtient le statut de réfugié. Dès lors il aura sur ses documents la mention « Sahara Occidental » comme nationalité. Oui, il est reconnu comme sahraoui – sa nationalité l'atteste. Il fonde une famille, ils sont dès lors 4 personnes reconnues



avec cette identité. D'autant plus forte quand elle est en danger.

Le jour noir

En 2019, passage aux documents biométriques. Bachir se rend

au service des étrangers de son canton et lit le libellé de ses nouveaux papiers – se frotte les yeux – relit et croit s'évanouir. Cette carte n'est pas la sienne ! Sa nationalité a changé – il est dès



Aminatou Haidar, prix Nobel alternatif «Right Livelihood» des Droits humains.

Photo : SP

lors marocain ! Il lit : « Nationalité : Maroc ». Ce n'est pas sa carte. L'administration s'est trompée.

Il repense à son parcours. Sa vie c'est le Sahara Occidental. Il a été plusieurs fois à deux doigts de la mort pour sa terre. Il la rêve libre du Maroc, ce pays où il a vécu sous la colonisation espagnole qui a trahi la population sahraouie en la vendant au Maroc et à la Mauritanie le 14 novembre 1995. L'occupation marocaine est arrivée avec son cortège funeste de forces militaires et policières toujours prêtes à emprisonner, à faire disparaître les résistant.es dont ils et elles sont beaucoup à ne pas avoir été retrouvés.es jusqu'à aujourd'hui. Bachir ne lâche pas, il va se battre avec ses compagnon.nes pour un Sahara libre, indépendant. Les résistantr.es sont partout, arrêté.es, emprisonné.es, torturé.es. Au bout de 5 ans d'enfer dans les prisons marocaines, Bachir réussit à s'évader. Il s'enfuit jusqu'en Suisse qui

reconnaît pendant 20 ans qu'il appartient au Sahara Occidental. Aujourd'hui, son pays lui a été arraché par un nouveau prédateur, rouge à la croix blanche, qui a décidé sans lui – contre lui – qu'il serait marocain.

Quel est ce mauvais rêve qui assaille Bachir à nouveau ?

Il laisse sa carte de séjour à l'administration, il demande qu'il y ait vérification et retour à sa véritable nationalité. On ne l'a jamais informé de cette nouveauté insupportable. En Suisse, on pourrait donc changer la nationalité de n'importe qui sans lui en parler, si ça plaît au politique ! En vingt ans, il s'est établi dans plusieurs cantons et plusieurs communes suisses et jamais une erreur comme celle-là ne s'est produite. Il a toujours été Bachir, nationalité : « Sahara Occidental ».

Quelques temps après, il retourne chercher sa carte. Rien n'a bougé ! Le canton n'est pas habilité

à opérer un changement. Il abandonne sa carte. Une solution va bien être trouvée. Il est dorénavant un « sans papier » de plus. Il refuse celui que la Suisse veut lui donner de force, sans discussion, 20 ans après l'avoir accueilli comme réfugié sahraoui du Sahara Occidental. Pendant cette longue période, rien n'a changé. Le Sahara Occidental est toujours occupé par le Maroc.

Bachir n'abandonne pas

En plein désarroi du fait de cette dénaturation de sa nationalité,



Bachir écrit au Secrétariat d'État aux Migrations qui dans le plus pur style administratif lui répond que « le Sahara occidental (...) n'est pas un pays reconnu officiellement par la Suisse. Ainsi depuis 2018, les personnes provenant de cette région sont enregistrées dans le système d'information central sur la migration SYMIC avec la nationalité « Maroc ». Il n'est pas contesté que vous êtes originaire du Sahara Occidental, ce qui est dûment enregistré dans SYMIC ; cependant, tous les docu-

ments émis depuis le 1er octobre 2018, tels que la convocation en vue de la saisie de vos données biométriques, comportent d'office la nationalité « Maroc ».

La correspondance se poursuit. Aucun argument ne peut faire admettre à Bachir ce changement. Il apprend que seul le Département des Affaires Etrangères est habilité à modifier la liste SYMIC et s'adresse alors au Conseiller fé-



déral Ignazio Cassis, en charge de ce département. Il ne reçoit pas de réponse écrite mais des appels téléphoniques de ses conseillers.

«Sans nationalité»

Trois mois plus tard, Bachir reçoit une lettre du SEM qui lui annonce, sans autre forme de procès, que dorénavant il aura sous la rubrique nationalité la mention «sans nationalité».

Il est fort probable que la ténacité de Bachir à contester la marocanité dont on l'a affublé a rendu conscient.es quelques conseillers et conseillères du DFAE de la

réelle faute politique: avoir marocanisé un Sahraoui venant du Sahara Occidental (dont l'Arrêt du Tribunal fédéral évite de parler en détail – et pour cause...); ce qui certes le rendait malade, mais désavouait également la position politique de la Suisse de ne pas « reconnaître la République Arabe Sahraouie Démocratique » et de « ne pas reconnaître la souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental ». Mais alors, quel statut lui donner? La Suisse ayant créé deux sous-statuts à celui d'apatride: «sans nationalité» et «Etat inconnu», choisit le premier que Bachir refuse également, ce qui va le mener à recourir au Tribunal Administratif Fédéral et au Tribunal Fédéral.

Position politique de la Suisse

Notre pays a décidé de ne pas reconnaître la République Arabe Sahraouie Démocratique créée le 27 février 1976, qui fait pourtant

partie de l'Union Africaine et a signé les Conventions de Genève dont la Suisse est dépositaire. Comme nous l'avons dit plus haut, elle ne reconnaît pas non plus la souveraineté marocaine sur le Sahara Occidental. Elle n'a actuellement aucun rapport avec le Front Polisario, pourtant un des protagonistes du conflit.

Ce qui nous interpelle surtout dans cette situation c'est que la Suisse ait décidé de changer la nationalité: «Sahara Occidental» en «Maroc» alors que nous vivons une période de conflit entre les deux belligérants et que l'on connaît la cruauté marocaine contre les opposants sahraouis. Pourquoi avait-elle besoin de renier ainsi sa ligne politique? Est-ce ses excellentes relations avec le Maroc? Le travail qu'elle mène au Maroc avec une grosse ONG Suisse financée par le Seco, Swisscontact, dont les cartes du Maroc qui illustrent son site en-



globe toutes le Sahara Occidental? Ici encore, la position de la Suisse est bafouée. S'agit-il des contrats divers et variés avec le Maroc qui s'étoffent chaque année davantage et vont jusqu'à lui faire oublier qu'un conflit armé est toujours actif entre le Maroc et le Front Polisari ?

Nous avons déjà remarqué que ce conflit de plus de 45 ans ne figure pas explicitement dans le document Stratégie MENA* 2021-2024 du Conseil fédéral qui ne nomme pas les belligérants. Comment la Suisse peut-elle participer à la recherche d'une solution de paix en respectant les résolutions de l'ONU (comme elle le dit) et le Droit International Humanitaire si elle ne peut même pas en nommer les acteurs ?

Une naturalisation qui tombe au bon moment

Au coeur de ce « bras de fer juridique mais surtout politique » vécu par Bachir, sa famille obtient la nationalité suisse. Certes, c'est

une sécurité pour lui et sa famille mais une grande souffrance qui n'est pas prête de s'apaiser, notre pays ayant décidé de ce qu'il faisait, en toute responsabilité étatique, que dès le 1^{er} octobre 2018 les Sahraoui.es étaient Marocain.es. Nous ne reviendrons pas sur « la décision politique du « sans nationalité » : pour le bien, paraît-il, et la cohérence à tous les échelons de la politique internationale de la Suisse », comme le répète à plusieurs reprises l'Arrêt du tribunal fédéral.

Depuis cet Arrêt, les Sahraoui.es qui obtiennent un document officiel de la Suisse seront « sans nationalité ». Est-ce une avancée pour la résolution du conflit ou une fleur de plus au Maroc dont les journaux ont saisi cette occasion pour écrire combien la Suisse leur était favorable au sujet du « Sahara marocain » ? Y-a-t-il eu réaction de la part de la Suisse ?

**Voir Arrêt 1C_44/2021
04.08.2021
– Schweizerisches
Bundesgericht,
paragraphes 5.4; 5,5; 5.6.**

**« Stratégie
du Conseil fédéral
Moyen Orient-Afrique
du Nord 2021-2024 »**

Statut « sans nationalité » : quelques informations

Le HCR s'est donné dix ans pour mettre fin au statut d'apatridie et il a publié une « Etude sur l'apatridie en Suisse » parue en 2018 (voir citation suivante) :

« Bien que modeste, le nombre de personnes reconnues comme apatrides en Suisse a constamment augmenté au cours des dernières années – notamment en raison du nombre d'apatrides kurdes et palestiniens ayant trouvé refuge en Suisse à la suite du conflit syrien. Selon les statistiques du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), la Suisse comptait 673 apatrides à la fin 2020. L'ampleur réelle du phénomène reste cependant incertaine, puisque le HCR estime que plus de 1000 autres personnes – répertoriées par les autorités suisses dans des catégories statistiques appelées « sans nationalité » ou « État inconnu » – sont potentiellement concernées par la problématique de l'apatridie en Suisse. »

LE MAROC EMBOURBÉ DANS L'AFFAIRE PEGASUS

Entretien avec Claude Mangin-Asfari

Le logiciel espion Pegasus conceptualisé par la société israélienne NSO Group a été utilisé par les services marocains au sein du Maroc et à l'échelon international. Si au Maroc, cette démarche s'inscrit dans la répression du journalisme indépendant et du mouvement social, à l'extérieur elle comporte d'autres finalités et augure de la fragilité du Royaume chérifien.

Claude Mangin-Asfari est une cible pour Pegasus.

Pegasus est un évènement à envergure internationale qui a mis en exergue les manœuvres du Maroc à des fins de cyberespionnage. Cela concerne dans le monde entier environ 180 journalistes, 600 hommes et femmes



politiques, 65 chefs d'entreprise et de nombreux militants des droits humains. La surveillance a également ciblé plusieurs chefs d'État et de gouvernement. Ces faits ont été avérés et corroborés par le consortium Forbidden Stories et le Security Lab de l'ONG Amnesty International qui ont pu techniquement déterminer que l'infection avec Pegasus avait été opérationnelle à des fins de cyberespionnage et de violation des droits de l'homme. Rappelons que cela se réfère à un ensemble d'actions menées dans le cyberspace consistant à infiltrer, clandestinement ou sous de faux prétextes, les systèmes informatiques d'une organisation ou d'un individu, et à s'emparer de données pour les exploiter. Des militants des droits humains, des journalistes et des opposants du

monde entier ont été espionnés grâce à un logiciel Pegasus. En France, sur la liste de ses cibles, paraissent de multiples journalistes et patrons de médias français incluant les rédactions du quotidien Le Monde, du Canard Enchaîné, du Figaro ou encore de l'Agence France-Presse et de France Télévisions. Parmi plus de 1000 Français concernés par ce cyberespionnage figure Claude Mangin dont le mari sahraoui, Naâma Asfari, est incarcéré au Maroc. Claude Mangin a accepté de s'exprimer sur cette affaire.

Entretien

avec Claude Mangin :

1) Comment est-ce que tu as appris que ton nom figurait sur la liste des personnes ciblées par le logiciel Pegasus ?



« Tous sous surveillance »

Photo : Leo Patrizi/Getty Images Le Temps 26.06.2021.

Le 7 juin et le 7 juillet 2021 il y a eu des rencontres avec Elodie Guéguen, journaliste à Radio-France qui fait partie d'un Consortium international de seize médias qui cherche à prouver l'existence d'un système très sophistiqué de surveillance des téléphones. Mon cas a été signalé par son avocat Joseph Breham dont le téléphone a été infecté. Mon téléphone a été envoyé à un ingénieur d'Amnesty International à Berlin qui découvre qu'il est bel et bien infecté ainsi que le deuxième téléphone prêté pendant que le premier était à l'analyse. Organisation d'un appel Skype avec deux journalistes du Washington Post qui dénoncent la publicité d'Apple sur la Sécurité infaillible de leurs i-phones. Le 14 juillet 2021, Guillaume Herbaut, photographe grand reporter de l'agence de photo VU, envoyé par le Washington Post dans

le cadre de l'affaire Pegasus, est venu faire des photos chez moi qui seront publiées dans l'un des médias.

2) Est-ce que cela t'a surprise ? Pour quelles raisons penses-tu que tu as été une cible pour les services marocains ?

Non. Ça ne m'a pas surprise. Je suis ciblée car je suis l'épouse de Naâma Asfari, défenseur des droits humains, militant pour l'indépendance du Sahara Occidental. Il est en prison au Maroc depuis le rassemblement pacifique de Gdeim Izik dispersé par les forces marocaines le 8 novembre 2010 (il y a plus de 10 ans). Il a été condamné à 30 ans de prison à l'issue de deux procès inéquitables. Mais ce qui m'a surprise c'est l'ampleur de l'affaire et que je sois surveillée de cette façon, c'est à dire que toute ma vie ne

m'appartient plus. En effet ils se sont connectés à mon téléphone 180 fois entre le 8/10/20 date de l'infection via le téléphone de Maître Breham et le 7/07/21 date de l'analyse de mon deuxième i-phone, celui que Radio France m'a prêté pendant que le premier était infecté. Au mois de mai, par exemple, il y a eu des connexions presque chaque jour, 25 jours sur 31. Il faut dire que j'ai eu beaucoup de visioconférences et de préparation de visioconférences ce mois-là. Sans doute que l'analyse par l'ANSSI effectuée le 16/09/21, dira s'il continue d'être infecté. Il n'y a d'ailleurs pas de raison que ça s'arrête, on n'a aucune prise là-dessus.

3) Est-ce qu'une plainte est en cours ? Est-ce que tu as pu faire valoir tes droits sur la protection des données ?

L'avocat J. Bréham a saisi le Rap-

porteur des représailles à l'ONU pour dénoncer cet espionnage par le Maroc. Il est un des quatre plaignants avec Oubi Bouchraya, Représentant du Front Polisario pour l'Europe, Philippe Bouyssou, Maire d'Ivry-sur-Seine et moi-même, à avoir déposé une plainte contre X auprès des tribunaux français, devant le procureur de la République. L'avocate Noémie Saidi-Cottier nous défend. Les chefs d'accusation sont les suivants : atteinte à l'intimité de la vie privée, conservation et diffusion d'informations auprès de tiers et utilisation d'éléments relevant de l'intimité de la vie privée. En septembre 2021 j'ai été interrogée par l'ANSSI (Agence Nationale de Surveillance des Systèmes de Sécurité Informatique) et la DGSI (Direction générale de la Sécurité Intérieure), assistée de mon avocate, sur la base de l'enregistrement du contenu des deux i-phones infectés.

4) As-tu pu contacter Amnesty International qui a travaillé sur le logiciel espion Pegasus ?

Non pas encore. Je n'ai pas eu le temps mais ce sont leurs ingénieurs de Berlin qui ont analysé mes i-phones.

5) Qu'est-ce que cette affaire met en exergue ? Quel lien peut-on faire par rapport au Sahara Occidental ?

Ce ne peut être que le Maroc qui me surveille car je suis l'épouse d'un militant sahraoui. C'est la vengeance coloniale. Le Maroc aimerait que Naâma et moi nous abandonnions la lutte... C'est

raté encore une fois. Ce qui me gêne le plus c'est qu'ils ont accès à tout, par exemple à mon carnet d'adresses personnelles et j'ai peur que le travail avec les familles de prisonniers se retourne contre elles. Maintenant, suite à mon interrogatoire à l'ANSSI, non seulement toute ma vie est connue des Services marocains mais elle l'est aussi des Services français. Je suis surveillée, à l'instar de toute l'élite française du premier cercle du pouvoir politique qui eux ont probablement bien des choses à se reprocher, ce qui constitue pour le Maroc des possibilités de chantage. Ce n'est pas mon cas, moi qui suis clairement identifiée comme une Défenseure des droits humains par l'ONU. Chaque année depuis 2018, Naâma et moi figurons dans le rapport annuel des victimes de représailles du Secrétaire Général de l'ONU.

6) Enfin, quelles sont les nouvelles de ton mari Naâma ?

Il va bien. Il a les capacités men-

tales et morales de prendre du recul grâce à la philosophie stoïcienne qu'il observe. Cette épreuve, il la vit comme une expérience de vie qui, entre autres, lui a permis de comprendre de l'intérieur ce que son père a vécu lors de ses seize ans de disparition dans les bagnes secrets de Hassan II, c'est-à-dire durant son enfance et son adolescence entre ses 7 et 21 ans, ce qu'il n'avait pu comprendre ni sur le moment ni après le retour de son papa.

Il subit, cependant, comme les autres, le manque de soins, pas d'accès à l'ophtalmologue et au dentiste, l'absence de visites familiales depuis 18 mois, l'impossibilité de faire entrer des livres et des journaux. Il vit sur son stock... Pas de courrier, pas de promenades dans la grande cour ensoleillée, pas d'accès à la salle de sport ni à la bibliothèque. Ils sont sept prisonniers sahraouis du groupe de Gdeim Izik à l'isolement, dans un quartier isolé.



Claude Mangin-Asfari et Philippe Bouyssou, maire d'Ivry-sur-Seine.

Photo SP

LE MAROC S'APPROPRIÉ DES TERRES DE SAHRAOUIES ET DÉTRUIT LEURS HABITATIONS



**Les journalistes sahraouis
d'Equipe Media nous
informent qu'il n'est pas
nouveau que le Maroc
expulse des familles
de leurs terres.**

Les choses ont l'air de se précipiter dans plusieurs régions autour d'El Ayoun (capitale du Sahara Occidental) pour de nouveaux projets marocains comme des constructions de locaux pour les forces de police ou le dévelop-

pement des projets d'énergie solaire de Masem, l'entreprise marocaine d'énergie durable dont on apprend qu'aujourd'hui elle est en très mauvaise posture et que rien n'a encore été construit. Des familles sahraouies sont expulsées de leurs terres sur lesquelles elles se trouvent parfois depuis des générations. Au niveau du droit international, ces terres sont pourtant leurs terres spoliées par le Maroc!

Destruction des habitations

Le 18 septembre 2021, des bulldozers, des camions et des pelleteuses ont encerclé la zone d'Izik au nord-est d'El Ayoun et ont commencé à démolir

100 maisons sahraouies. Ces maisons sont des habitations permanentes ou secondaires auxquelles sont accolées des tentes quand c'est nécessaire. Les terrains sur lesquels elles se trouvent sont ce qu'on appelle en hassania des «grayer», au singulier «grarat». Ce sont des terres tribales qui sont entourées de palmeraies ou d'arbres du désert comme les acacias. On y trouve aussi des puits ce qui rend superflu de partir chercher de l'eau dans d'autres contrées ou de poursuivre la pluie.

Les familles logeant là en permanence tirent leur subsistance de l'élevage des chèvres et des

chameaux. Certaines ont fait le choix d'y habiter après le confinement, pour échapper à la répression, aux menaces et aux intimidations des autorités d'occupation marocaines, plus particulièrement virulentes pendant la période de restriction sanitaire. Les Sahraoui.es qui ont protesté contre les démolitions ont été maltraité.es par la police marocaine et poursuivi.es en justice.

Comment réagir à la spoliation des terres

Les familles qui ont accepté de

parler aux journalistes d'Équipe Média se sentent désespérées, ne savent pas quels arguments opposer à l'accaparement violent de leur terre par le colonisateur marocain. Elles doutent qu'il existe un document écrit attestant de leur propriété familiale depuis des générations.

On peut penser que la croissance des mafias, des cartels fonciers et de la spéculation immobilière effrénée sont en cause. Des terrains situés au Sahara Occidental occupé sont vendus par des intermédiaires sahraouis ou ma-

rocains avec des faux titres de propriété, ce qui alimente une spéculation foncière ne reposant sur rien. Il arrive que les gendarmes recourent à la force pour obliger les familles sahraouies à signer des contrats ou à céder leurs droits au titre du contrat devant l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie.

**BERNE – 10 NOVEMBRE 2021 – 17 H-18 H
A CÔTE DE L'HEILIGEISTKIRCHE**

PIQUET DE SOLIDARITE POUR LES PRISONNIERS SAHRAOUI DE GDEIM IZIK : « LIBERATION IMMEDIATE »

**18H30-20H
FORUM SUR LA SITUATION ACTUELLE AU SAHARA OCCIDENTAL
POLIT-FORUM – KÄFIGTURM – MARKTGASSE 67**

Modératrice: Judith Huber, journaliste RTS

Avec les interventions de:

Francesco Bastagli, ex-Général Secrétaire de l'ONU et chef de la MINURSO 2005-06.
Gianfranco Fattorini, co-coordonateur du Groupe de soutien de Genève pour la Protection et la Promotion des Droits humains dans le conflit du Sahara Occidental

Panel de discussion avec:

les conférenciers et Fabian Molina
co-président de l'Intergroupe parlementaire Suisse-Sahara Occidental
et Sylvia Valentin (Terre des Hommes Suisse)

Invitation SUKS, Intergroupe parlementaire Suisse-Sahara Occidental:
Christine Badertscher et Fabian Molina



**Notre Comité et l'ADER/S
seront heureux de vous accueillir au**

MARCHE DE NOËL SOLIDAIRE LAUSANNE

**Vendredi, samedi et dimanche
du 16 au 18 décembre**

Adresse

Pôle Sud: avenue Jean-Jaques Mercier 3, 1003 Lausanne

ADRESSES DE NOTRE COMITÉ

Suisse romande

Comité de soutien au peuple sahraoui

Berthier Perregaux – Vauroux 2 – 2022 Bevaix – Tél. 032 846 14 89

Internet www.arso.org

Françoise Buchet – Côte 6 – 2000 Neuchâtel – Tél. 032 853 50 80

Gilles Boss – Quai de la Thièle 4 – 1400 Yverdon-les-Bains

Suisse alémanique

SCHWEIZERISCHES UNTERSTÜTZUNGSKOMITEE FÜR DIE SAHRAOUI – Postfach 8205 – 3001 Bern